Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

République Française - Liberté, égalité, fraternité
Département du Val d'Oise

Délibération n° DL2019-02-13_18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	**L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,**
en exercice..... 61 présents..... 43 procurations..... 14 absents ..... 4 Suffrage exprimé ... 57	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de **M. Christian LAGIER**, 1er Vice-Président et Maire de Piscop.

Etaient présents :

• *Andilly* :	/
• *Attainville* :	**Odette LOZAÏC,**
• *Bouffémont* :	**Michel LACOUX,**
• *Deuil-la Barre* :	**Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,**
• *Domont* :	**Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,**
• *Enghien-Les-Bains* :	**Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,**
• *Ezanville* :	**Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,**
• *Groslay* :	**Joël BOUTIER, Christine MORISSON,**
• *Margency* :	**Christian RENAULT,**
• *Moisselles* :	/
• *Montlignon* :	**Alain GOUJON,**
• *Montmagny* :	**Patrick FLOQUET, François ROSE** *(à partir du rapport n° 12)*, **Luc-Eric KRIEF,**
• *Montmorency* :	**Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,**
• *Piscop* :	**Christian LAGIER,**
• *Saint-Brice-sous-Forêt* :	**William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,**
• *Saint-Gratien* :	**Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,**
• *Saint-Prix* :	**Jean-Pierre ENJALBERT,**
• *Soisy-sous-Montmorency* :	**Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWEZYK, François ABOUT, Laura BEROT,**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :
Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE *(aux rapports n° 1 à 11)* **; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.

HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

OBJET : SUBVENTIONNEMENT DE L'OPERATION DE 20, 35 ET 38 LOGEMENTS SOCIAUX A MONTMAGNY ET GROSLAY, PAR L'OPAC DE L'OISE (DOSSIER H18-011)

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil de Communauté a mis en place un soutien à la production de logements sociaux venant s'ajouter à l'inventaire SRU sur l'ensemble des communes membres de Plaine Vallée.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190213-DL2019-02-13_18
-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Une convention type a été approuvée engageant contractuellement le bénéficiaire à respecter les critères de subvention et la communauté d'agglomération Plaine Vallée à verser la subvention selon les modalités prévues.

L'OPAC de l'OISE et Plaine Vallée ont prévu depuis 2015 la construction neuve de 93 logements sociaux en PLAI répartis sur trois sites : 20 sur le site des Rouillons à Groslay, 35 sur le site du Pintar à Montmagny, et 38 sur le site du Champ à Loup à Groslay. Le dossier de demande de subvention a été déposé fin 2018 et s'inscrit sur les budgets du PLHI dédiés à cet effet.

Les critères de subventionnement autorisent le financement à hauteur de 93 000 €.

Dès lors, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le soutien financier de la communauté d'agglomération à hauteur de 93 000 € et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Tel est l'objet de la présente délibération.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°19 du 18 mai 2016 engageant la procédure d'élaboration du PLHI couvrant l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée,

VU la délibération n°12 du 28 juin 2016 instaurant un soutien à la production de logements sociaux sur l'ensemble des communes de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le soutien à la production de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU sur l'ensemble du territoire de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée fin 2018 par l'OPAC de l'OISE pour la construction neuve de 93 logements sociaux en PLAI répartis sur trois sites : 20 sur le site des Rouillons à Groslay, 35 sur le site du Pintar à Montmagny, et 38 sur le site du Champ à Loup à Groslay.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 5 février 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 5 février 2019,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190213-DL2019-02-13_18
-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BACHARD présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 54 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention,

ARTICLE 1: ACCORDE la participation de la communauté d'agglomération à l'opération de l'OPAC de l'OISE pour la construction neuve de 93 logements sociaux en PLAI répartis sur trois sites : 20 sur le site des Rouillons à Groslay, 35 sur le site du Pintar à Montmagny, et 38 sur le site du Champ à Loup à Groslay.

ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à hauteur de 93 000 €.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les conventions avec l'OPAC de l'OISE, ainsi que tout acte afférent à la participation financière de la communauté d'agglomération à cette opération.

ARTICLE 4 : DIT que cette subvention sera imputée sur le crédit de paiement 2018 de l'autorisation de programme 20170001.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE Val-d'Oise

Acte publié ou notifié le 21/02/2019
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190213-DL2019-02-13_18-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Acte à classer

DL2019-02-13_18

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-20T12-20-58.00 (MI215345975)

Identifiant unique de l'acte :
095-200056380-20190213-DL2019-02-13_18-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PL... Subventionnement des opérations de 20, 35 et ... gemer.'s sociaux à Groslay et Montmagny, par l'OPAC d... se

Certifié Conforme

Date de décision : 13/02/2019

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Acte : 18_PLHI_Subv lgts sociaux Montmagny Groslay_OPAC de Oise_H18-011.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **20/02/19** à **12:20**	Par **SPECQ Nadege**
Transmis	Date **20/02/19** à **12:20**	Par **SPECQ Nadege**
Accusé de réception	Date **20/02/19** à **12:26**	